AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-5-74 749581

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

2 Mai 1974

Bulletin N° 10 - Mai 1974.

VIGNE

GELEES : Le gel survenu à partir du 17 avril et notamment dans la nuit du 27 au 28 a provoqué d'importants dégâts en COTE-D'OR et en SAONE et LOIRE (Nord surtout). Il a sévi également à des degrés variables dans le JURA et dans l'YONNE (CHABLIS). Les vignes touchées devront faire l'objet de soins attentifs supplémentaires au cours de la saison. Il convient d'observer si les prompts bourgeons peuvent former des futures pousses, l'ébourgeonnage permettant de conserver les pousses utiles.

PYRALE : Le ravageur est en recrudescence. Déjà l'an dernier, sa présence a nécessité un traitement spécifique dans de nombreuses vignes de la COTE, du BEAUJOLAIS et du MACONNAIS. La lutte doit être entreprise dès les premières manifestations de la chenille alors plus sensible. On peut la repérer actuellement à l'extrémité des jeunes pousses (COTE-D'OR et SAONE et LOIRE). Les chenilles ont 0,5 cm de long et sont à tête noire.
Les produits à utiliser sont (dose matière active par hectolitre) : acéphate (ORTHENE : 100 g ou méthomyl (LANNATE) : 62,5 g ou mévinphos (PHOSDRIN, PHOSFENE etc) : 50 g.

MILDIOU : SAONE et LOIRE, COTE-D'OR sauf vignes gelées et situations tardives (voir ci-après)
Les pluies survenues les 29 et 30 avril rendent nécessaire l'application d'un traitement, particulièrement important en MACONNAIS. Il est conseillé d'utiliser un produit organique de préférence, (consulter la liste envoyée en avril), et d'exécuter le traitement avant le 8 mai.
Dans le JURA, l'YONNE et la NIEVRE attendre un prochain avis de même que dans les situations tardives de COTE-D'OR et de SAONE et LOIRE où la végétation n'était qu'au stade "bourgeon éclaté" au 1er mai.

ARAIGNEES ROUGES : rappel note précédente.

ACARIOSE : Si les dégâts continuent à se manifester, renouveler le traitement.

BRENNER : rappel traitement au stade 3 feuilles étalées.

N. B. : En cas de mélanges, vérifier la compatibilité des produits employés en consultant les notices des fabricants.

ARBRES FRUITIERS ET ARBUSTES A PETITS FRUITS

La présence de chenilles plus ou moins âgées est très fréquemment remarquée dans les jeunes pousses de pommiers, poiriers, pruniers et arbustes à petits fruits ; des bourses plus ou moins volumineuses d'Hyponomeutes sont observées dans les plantations de pruniers négligées.
La surveillance des plantations s'impose et en cas de nécessité il est conseillé d'effectuer un traitement à l'aide d'un des insecticides suivants et aux doses de matière active par hectolitre indiquée ci-dessous : parathions : 25 à 30 g ; azinphos : 40 g ; méthidathion (ULTRACIDE) : 30 g ; trichlorfon (DIPTEREX) : 100 g ; phosalone (AZOFENE, DYNALONE, ZOLONE) : 60 g.
Le bacillus thuringiensis, insecticide microbien à base de bactéries, peut également être employé à la dose indiquée par le fabricant (BACTOSPEINE). Les deux derniers insecticides cités ci-dessus (PHOSALONE et BACILLUS THURINGIENSIS) présentent l'avantage de perturber le moins possible la faune utile.

TAVELURES DES POMMIERS ET DES POIRIERS : La protection ayant été plus ou moins lessivée par les dernières pluies, il est conseillé de la renouveler avant toute nouvelle perturbation.

Les Ingénieurs concernés :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET.

P 441

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX